

**COMPTE RENDU CHS DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012**

**QUESTIONS DE L’ADMINISTRATION :**

Après ouverture de la séance, Mme MAITRE nous présente le nouveau directeur des ressources humaines, M. PETIT Olivier. Elle précise que des rendez-vous sont pris avec chaque syndicat et

M. PETIT.

**Approbation du procès-verbal du CHS du 4 octobre 2012 :** Le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

**Rapport annuel sur l’évolution des risques professionnels de l’année 2011 :** Le décret du 10 juin 1985 modifié, article 40 prévoit que le comité  procède à l’analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents du ou des services entrant dans son champ de compétence. L’administration délibère chaque année sur ce rapport. Elle nous fait une présentation du document. On peut remarquer que le taux d’accident avec arrêts est élevé, mais avec un faible taux de gravité. Les accidents sont plus nombreux à la piscine, salle des sports, animation et à la voirie. Il y a de moins en moins de maladie professionnelle. Ce sont surtout des chutes. La demande faite lors de la visite inter-CHS du local Phalsbourg qui concerne la pose d’une rampe d’accès est prise en compte et ce sera fait prochainement. Les élus du personnel SUD font la déclaration suivante :

**Il revient à tout employeur de réaliser une évaluation des risques auxquels sont exposés les agents travaillant au sein d’une collectivité. Elle donne lieu à un plan d’action permettant la mise en œuvre d’actions correctives et préventives. Le cadre juridique**

**Décret : 85-603 du 10 JUIN 1985 modifié titre 1 article 2-1 : les autorités territoriales sont chargées de veiller à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.**

**Décret : 2001-1016 du 5 Novembre 2001 l’employeur est tenu de créer et de mettre à jour le document unique des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.**

**La mise en place du document unique présente les avantages suivants :**

**L’amélioration de la santé et de la sécurité du personnel en favorisant les conditions de travail.**

**La réduction des coûts liés aux arrêts de travail.**

**Le respect des obligations légales et réglementaires.**

**Force est de constater qu’il y a de gros progrès à faire.**

**L’administration répond qu’elle respecte la légalité. Un seul retard a eu lieu est elle s’en est expliqué. Le document unique existe déjà. Il doit être remis à jour, car cela n’a pas été fait depuis 3 ans. Il faudra donc attendre un peu.**

**Rapport technique du médecin du travail de l’année 2011 :** Mme BATICLE nous fait une synthèse de son rapport de 2011. Elle constate qu’il y a encore beaucoup d’absences aux visites médicales, mais moins qu’en 2010. Elle rappelle que les visites sont effectuées tous les 2 ans pour le personnel administratif et tous les ans pour les autres. Elle rappelle qu’il y a toujours 3 permanences par semaine, une au CTA le mercredi matin et le jeudi matin et une l’après- midi rue du gouvernement. Les élus du personnel SUD font la déclaration suivante :

**Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent obligatoirement disposer d’un service de médecine préventive. Le service médecine préventive conseille l’autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :**

**- L’amélioration des conditions de vie et de travail dans les services.**

**- L’hygiène générale des locaux de service.**

**- L’adaptation des postes, des techniques et des rythmes.**

**- L’adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine.**

**- La protection des agents contre l’ensemble des nuisances et des risques d’accident de service**

**ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel.**

**- L’hygiène dans les restaurants administratifs.**

**- L’information sanitaire.**

**Décret n° 2012 -170 modifiant le Décret n° 85 -603 relatif à l’hygiène et la sécurité.**

**Le rapport technique que nous avons a le mérite d’exister, mais force est de constater,**

**Madame la Présidente, qu’il y a nécessité d’améliorer les pratiques dans nos collectivités. Nous attendons les propositions concrètes en la matière.**

**L’administration nous répond que c’est ce qui se fait régulièrement et qu’il y a un vrai partenariat avec la médecine du travail.**

**Lettre de cadrage du Conseiller de prévention :** L’administration nous à fait parvenir la lettre de cadrage qui est conforme aux missions de M. LETEMPLE, conseiller de prévention. Il nous informe qu’un registre de santé sera mis dans les services à partir de janvier. Un registre des dangers graves et imminents est fait et restera à la DRH, car en cas d’accident, l’administration est automatiquement prévenue et se rendra sur place avec ce registre. Chaque chef de service sera responsable des registres dans son service. M. LETEMPLE fera le tour des services en janvier pour les diffuser.

**QUESTIONS DE L’ADMINISTRATION ET DES ÉLUS DU PERSONNEL AFFILIÉS SUD :**

**Statistiques des accidents de service de septembre et octobre 2012 :** M. LETEMPLE nous présente son document ou l’on peut constater une diminution de 5 % des jours perdus en 2012 par rapport à 2011. Les élus du personnel SUD font la déclaration suivante :

**Nous suivons les informations liées aux accidents de service que nous recevons par la messagerie interne, ceci étant, selon la nature et la gravité de l’accident, nous voulons réaffirmer la nécessité qu’une partie du CHS se rende sur le lieu de l’accident afin d’établir un rapport détaillé des circonstances et des mesures à prendre pour qu’il ne se renouvelle pas.**

L’administration nous répond que pour chaque accident très grave, une commission se rend sur place. Elle reconnait qu’il y a un souci pour évaluer la gravité d’un accident. Elle donne comme possibilité de rencontrer régulièrement les élus du CHS pour pouvoir en parler. Un compte-rendu sur les circonstances est fait à chaque fois.

**QUESTIONS DES ÉLUS DU PERSONNEL SUD :**

**Mise en place d’un registre des dangers graves et imminents (Information du personnel sur la réglementation, notamment le droit de retrait) :** Registre mis en place dans les services en janvier.

**Trame de continuité d’activité dans le cadre d’une pandémie, par exemple, la grippe A/H1 N1 :** L’administration nous rappelle que le document a été remis aux élus du personnel il y a plusieurs mois. Il va être remis à jour, car il y a quelques modifications à effectuer. Les élus du personnel affiliés SUD font la déclaration suivante :

**Est-il possible, de manière préventive, de nous repréciser les mesures prévues dans l’hypothèse d’une pandémie telle que nous l’avons connue avec la grippe A/H1/N1 par exemple, et peut-on avoir l’avis médical sur les risques pandémiques connus ?**

**Le docteur BATICLE nous rappelle qu’il faut de toute façon garder les bases d’hygiène, se laver les mains régulièrement…**

**Aménagement d’un système d’aération des locaux de la reprographie de l’hôtel de ville :** L’administration nous annonce qu’une étude a été faite et que les travaux auront lieu courant 2013.

**Réfection des locaux de l’éclairage public du CTA : Fissure sur le mur en parpaing sur le coin, l’air froid circule, problème de chauffage :** le problème va être résolu rapidement.

**Anticipation et information de l’organisation du plan grand froid :** L’administration nous dit que suivant la météo, le plan grand froid est déclenché a -2°. Que la veille à 15h au plus tard, tout est organisé en fonction des services et que des boissons et repas sont servis. Les élus du personnel SUD font la déclaration suivante :

**La législation prévoit que l’employeur doit protéger ces agents des risques professionnels ou climatiques a semaine dernière nous avons eu un épisode neigeux nous avons donc été confrontés à la réalité.**

**Pouvez vous rappeler les dispositions pratiques existantes en la matière, nous voulons d’ores et déjà proposer que les moyens modernes de communication tels que SMS, MAIL, prévision météorologique soient mis au service de tous afin de prendre les bonnes décisions.**

**Par exemple il conviendrait de lister les services qui ont des contraintes particulières tels que les services DMA, PROPRETÉ, etc. afin d’essayer d’établir une trame qui permettrait à l’encadrement de donner des consignes précises dans les meilleurs délais.**

**Nous renouvelons la nécessité de prévoir la distribution de boissons chaudes et d’alimentation calorique pour les personnels qui subissent les effets du froid sur l’organisme.**

**Sans oublier la dotation vestimentaire protectrice pour tous, ainsi que la nécessité d’anticiper le sablage sur le site du CTA et l’accès aux alentours afin de permettre aux agents d’accéder dans les meilleures conditions à leur lieu de travail.**

**Les élus du personnel SUD précisent que la semaine dernière il y a eu des soucis au service DMA et qu’ils ont dû intervenir.**

**État du matériel et conditions de travail dans les marais, demande d’une visite inter-CHS dans les marais :** L’administration nous répond que c’est une question de la CA et qu’en conséquence on ne peut pas en débattre. Elle nous précise tout de même qu’une visite inter-CHS aura bien lieu.

M. LETEMPLE rajoute qu’il se rendra sur les lieux avant cette visite.

**Les gilets de sauvetage sont trop gros, les agents ne peuvent pas travailler avec.**

**Peut-on commander des gilets plus légers adaptables aux conditions de travail :**

De nouveaux gilets vont être commandés.

**Tracteur faucheur (St-Jean) : le bras faucheur au dos, il faudrait des flèches de dégagement pour protéger et rendre le tracteur plus visible quand il est sur la chaussée :** L’administration nous dit qu’il y a déjà un gyrophare sur ce tracteur et que des bandes rétro- réfléchissantes vont être installées ainsi qu’un triflash sur le toit. Elle précise aussi que lorsque des véhicules interviennent dans des virages, il faut surtout mettre le panneau de signalisation à 150 m.

**Attribution d’un badge pour les toilettes publiques pour le service propreté :** L’administration nous répond que c’est une question qui a déjà été traitée lors des derniers CHS. Nous lui faisons remarquer que nous en sommes conscients, mais qu’à ce jour, après plusieurs interventions, les agents n’ont toujours pas de badges. Ça fait tout de même presque un an que la demande a été faite. L’administration nous répond qu’elle s’en occupe dès cet après-midi.

**Les élus du personnel affiliés SUD interviennent sur le fait que le syndicat CGT sort de la salle dès que l’on arrive aux questions du syndicat SUD. Cela ne nous dérange en aucun cas, mais nous ne comprenons pas comment des élus du personnel qui ne sont pas présents durant toute la séance vont pouvoir signer le procès-verbal, sommes-nous en démocratie ? A chacun de juger !!!**

Saint-Quentin, le 13 décembre 2012

Les élus du personnel affiliés SUD

M. PIPART L. Mme VERPLANCKE-KESSLER M.



**SYNDICAT SUD CT DE L’AISNE**

12 rues de la comédie 02100 Saint-Quentin - Tél. : 03 23 60 72 31 - Fax : 03 23 05 11 60

Site http://www.sudsaintquentin-ct.com/ mail : gayraudviviane@orange.fr

Portable : **07 87 78 97 05** - http://facebook.com/sudctdelaisne